

DOSSIER DE CANDIDATURE IFAS - RENTREE AOÛT 2026

I. Conditions d'accès

Arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1. La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
2. La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
3. La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé ;
4. La voie de l'apprentissage (cf. chapitre IV).

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

L'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier de BRIVE LA GAILLARDE propose 50 places en septembre. Toutes les informations nécessaires sont sur le site internet www.ifsibrive.fr.

II. Calendrier de la sélection pour Septembre

Mise en ligne des dossiers d'inscription	www.ifsibrive.fr
Ouverture des inscriptions	02 Mars 2026
Clôture du dépôt des candidatures <i>(Cachet de la poste faisant foi)</i>	30 juin 2026
Entretiens	Selon convocation envoyée par l'institut
Examen du dossier pour les ASHQ	A réception des dossiers
Affichage des résultats <i>(Aucun résultat ne sera donné par téléphone)</i>	Affichage au Pôle de Formation en Santé et sur le site internet Le 06 juillet 2026 à 14h00
Confirmation des candidats	Délai de 7 jours ouvrés soit le 16/07/2026

III. Modalités de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er.

Les pièces constituant ce dossier sont listées page 3 du document.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant (..) en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien individuel d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Les attendus sont :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité ;
- Qualités humaines et capacités relationnelles ;
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale ;
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique ;
- Capacités organisationnelles.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement de l'épreuve orale sur présentation d'un certificat du médecin de la MDPH (à joindre au dossier d'inscription).

Art 11 : « Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les ASHQ de la FPH et les agents de service :

- « 1° - Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes » ;
 - « 2° - Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes » .
- **« Les personnels visés aux 1° et 2° sont admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12. »**

IV. Dossier d'inscription à la sélection

Inscription **GRATUITE** aux épreuves de sélection 2026 pour l'entrée en formation au DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant) en Août 2026.

VOTRE DOSSIER DOIT COMPORTER

- La fiche d'inscription,
- 1 copie de votre pièce d'identité ou de votre passeport en cours de validité,
- Une lettre de motivation **MANUSCRITE**,
- Un curriculum vitae,
- Un document **MANUSCRIT**, relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages**,
- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français,
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires,
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail (justifiant 1 an en tant qu'ASHQ ou agent de service) et un bulletin de salaire accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs),
- Pour les ressortissants hors Union européenne,
 - Une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ([Certifier votre niveau de langue | Étudiant.gouv \(etudiant.gouv.fr\)](https://www.etravail.gouv.fr/etudiant)),
 - Un titre de séjour valide pour toute la période de la formation devant comporter la mention "étudiant" ou "autorisé à travailler",

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'aides-soignants, article 6.

Les candidats déposent leur dossier auprès de l'institut de formation par courrier ou directement dans la boîte aux lettres :

Pôle de Formation en Santé

IFAS du CH de BRIVE

22 Rue Jules Valles

19100 BRIVE

Mail : ifsi@ch-brive.fr

Un accusé sera envoyé dès réception et traitement du dossier.

V. Les modalités d'admission par la voie de l'apprentissage

L'IFAS de BRIVE conventionne avec le CFA FHP de Nouvelle Aquitaine ([CFA FHP | Infirmier \(cfafhpnouvelleaquitaine.fr\)](http://cfafhpnouvelleaquitaine.fr)) pour recevoir des apprentis en formation aide-soignante conformément à l'article 10 du Titre II de l'arrêté du 07 avril 2020. Les candidats sont donc invités à se mettre en contact avec le CFA qui transmettra le dossier à la direction de l'institut de formation pour validation finale.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis aux épreuves de sélection.

VI. Financement

Le financement des frais pédagogiques est pris en charge par la région Nouvelle-Aquitaine pour les apprenants en poursuite d'étude et les demandeurs d'emploi.

Vous êtes salarié(e) :

Quelle que soit votre situation professionnelle, promotion professionnelle, contrat d'apprentissage ou congé individuel de formation, **il vous appartient d'effectuer une demande auprès de votre employeur afin d'obtenir son accord et une prise en charge financière.**

Vous êtes non salarié(e) avant l'entrée en formation :

Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation et d'une rémunération.

Selon votre statut une aide pourrait vous être octroyée :

➤ Soit une allocation France Travail

Dès connaissance de votre résultat aux épreuves de sélection, veuillez-vous rapprocher de votre agence France Travail pour tout renseignement et anticiper votre inscription.

➤ Soit une rémunération au titre de stagiaire de la formation professionnelle versée par la région sous condition, (dossier à réclamer au secrétariat de l'IFAS)

Être demandeur d'emploi mais ne pas être indemnisé par France Travail (ARE, ASP) ou un Employeur public.

Et justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d'un an

- **Soit une bourse sanitaire et sociale sur critères sociaux versée par la région Nouvelle-Aquitaine.**

Conditions principales :

Ne pas être indemnisé par France Travail ou un employeur public

Ne pas être rémunéré par la Région

Dossier à déposer sur Internet : <https://boursesanitairesociale.fr>

La campagne débutera début Juin 2026.

Les apprenants pourront bénéficier d'une seule de ces 3 aides.

VII. Si vous êtes admis :

L'admission définitive est subordonnée à deux conditions obligatoires conformément à la réglementation en vigueur :

- 1. Au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.**
- 2. Au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical attestant qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du Titre Ier du Livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.**

Il est fortement recommandé d'anticiper votre vaccination avant l'entrée en formation afin de vous permettre d'accéder à votre premier stage qui intervient précocement, en tout début de formation. (FICHE MEDICALE SUR LE SITE INTERNET ifsibrive.fr)

Si votre immunisation n'est pas reconnue par un médecin, votre premier départ en stage sera refusé.

A la réception du coupon de confirmation, le dossier d'inscription pour l'entrée en formation sera à télécharger sur le site internet de l'institut.

Une pré-rentrée avec présence obligatoire pour tout élève rentrant en formation sera organisée courant de la semaine N°35.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :.....
Né(e) le : À (ville) :
N° - Nom département de naissance : Nationalité :
Adresse Complète :
Code postal : Commune :
Adresse mail (veuillez compléter en **MAJUSCULE**) :
.....@.....
Portable : Fixe :

STATUT ACTUEL

☞ **Salarié** : Oui Non Si oui, préciser CDI / CDD Secteur public Secteur privé
Nom de l'employeur :
Depuis le :
Adresse – code postal et ville :

☞ **Demandeur d'emploi** : Oui Non Région France Travail :
Numéro identifiant France Travail :

☞ **Autre situation** (précisez) : (ex : lycéen(ne), étudiant(e)...)

NIVEAU D'ETUDES

DIPLOME(S)- TITRE(S) OBTENU(S) – Précisez-le(s) avec date et lieu de l'obtention
.....
.....
 DIPLOME/TITRE en cours (précisez)
.....
 PAS DE DIPLOME

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'accepte que mon identité paraisse sur la publication des résultats : Oui Non

Fait à.....le Signature :